



Pas de voiture assurée mais l'assurance me demande un paiement

Par **nora03**, le **01/02/2013 à 11:28**

Bonjour, rnrnLe 21/02/2102, ma voiture a été mise en destruction donc à partir de ce jour, le contrat a été suspendu (l'assurance a été prévenue de l'accident)rnrnLe 23/06/2012, achat d'une nouvelle voiture, donc reprise du contrat.rnrnEntre la période du 21/02/2102 au 23/06/2012, aucune voiture n'était assurée(j'ai tous les document qui le prouve).rnrnMais j'ai reçu un dernier rappel avant poursuite judiciaires pour non paiement pour la période du 21/02/2102 au 23/06/2012.rnrnQue dois-je faire ? Je commence à paniquer...rnrnMerci d'avance pour vos réponses.

Par **chaber**, le **01/02/2013 à 11:38**

bonjourrnrn[citation]Le 21/02/2102, ma voiture a été mise en destruction donc à partir de ce jour, le contrat a été suspendu (l'assurance a été prévenue de l'accident)rn[/citation] avez-vous demandé à l'assureur la suspension par LRAR? Si oui pas de problème.rnrnDans la négative, vous devez d'urgence, en LRAR, arguer auprès de votre assureur que le véhicule a été détruit le 21.02.2012 en apportant le justificatif (ou cession à un épaviste)rnrnEn général, les assureurs reviennent sur leur décision dans un tel cas.

Par **nora03**, le **01/02/2013 à 11:46**

Bonjour,rnrnNon, la demande de suspension a été faite à "vive voix". L'assureur a fait des

photocopies des documents et a dit qu'il allait tout régler.
Merci beaucoup pour votre réponse, je cours faire un courrier avec AR.
Cordialement

Par **nora03**, le **02/02/2013** à **11:34**

Bonjour,
Si l'assurance décide, tout de même, à entreprendre des poursuites judiciaires, est-ce qu'un juge peut m'obliger à payer, sachant que je peux prouver que je suis de bonne foi ?

Par **alterego**, le **02/02/2013** à **17:58**

Bonjour,
On ne se contente pas d'informer un assureur de vive voix. On lui adresse un **courrier recommandé AR** en lui demandant de mettre fin au contrat pour les raisons que vous décrivez. Voir réponse de Chaber.
Enfin, qui avez-vous contacté téléphoniquement ?
La société d'assurance, l'agent général ou le courtier ?
Adressez un courrier et les justificatifs au siège (adresse dans le contrat).
Cordialement

Par **nora03**, le **08/04/2013** à **07:59**

Bonjour,
Tout est arrangé, l'assureur a même admis qu'il s'était trompé et m'a présenté des excuses.